Réf. Farde e-Assemblées : 2687419

N° OJ : **99**

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/12/2025

Objet : Université Libre de Bruxelles.- Subside Smart City : 35.000,00 EUR.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu la politique communale de la Ville de Bruxelles visant à devenir une Smart City au service de toutes et tous ;

Vu l'engagement de la Ville de Bruxelles dans le projet Interreg NWE «Twin4Resilience» approuvé par le Conseil du 29/01/2024 (farde 2571127) afin de construire un jumeau numérique dont le premier use case est lié aux îlots de chaleur urbains ;

Considérant l'utilité des subsides en termes d'apport de nouvelles idées pour la Ville et de visibilité pour les porteurs de projets ;

Considérant que l'Université Libre de Bruxelles (ULB) agit pour le compte de FARI – AI for the Common Good Institute qui est un institut bruxellois dédié à l'intelligence artificielle, à la recherche et à l'innovation au service du bien commun qui développe des solutions technologiques transparentes, éthiques et durables pour les décideurs publics, les chercheurs et les citoyens ;

Considérant que l'ULB a introduit une demande de subside de fonctionnement à la cellule Smart City de la Ville pour le projet " Ilots de chaleur urbains (ICU) ", d'une valeur totale de 35.000,00 EUR. Le projet consiste à créér un viewer ergonomique et interactif pour visualiser des données géospatiales (2D/3D) avec scénarios prédéfinis, profils utilisateurs et intégration de standards ouverts ; l'intégration de données sur les îlots de chaleur urbains disponibles à la Ville ; et la production d'un document méthodologique pour assurer la réutilisation et l'interopérabilité à l'échelle européenne. Les objectifs spécifiques du projet sont explicités dans la convention (cfr. annexe) ;

Considérant que ce projet répond aux objectifs de la Stratégie Smart City et que des initiatives similaires n'existent pas encore sur le territoire de la Ville de Bruxelles ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire une convention entre la Ville de Bruxelles et l'ULB pour préciser la ventilation du montant et la manière de liquider ce subside ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Un subside de 35.000,00 EUR à l'article 13901/33202 du budget ordinaire 2025 est octroyé à l'Université Libre de Bruxelles pour le projet "Ilots de chaleur urbains (ICU)".

Article 2 : La convention avec référence "SA202505_Convention entre la Ville de Bruxelles et l'ULB pour le projet ICU", fixant les modalités de liquidation du subside, est adoptée.

Annexes :

SA202505_Convention entre la Ville de Bruxelles et l'ULB pour le projet ICU_FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)